Image not found or type unknown

dégat causés par une société de service

Par **MyriamM**, le **05/11/2020** à **16:01**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de services avec une entreprise pour avoir une aide à domicile. Cette personne a causé des dégâts et cela fait un mois que je n'ai plus l'usage de ma douche.

J'ai envoyé de nombreux emails, tous sont restés sans réponse. Dans le contrat il est stipulé qu'en cas de dégât (leur) assurance prendra en charge les réparations.

Or, rien a été fait, je suis toujours sans douche. Ils m'ont envoyé la première facture mais n'on toujours pas adressé mon problème.

Pourriez vous svp me dire quels sont mes droits dans un cas pareil ?

Merci

Par **P.M.**, le **05/11/2020** à **16:09**

Bonjour,

Déjà, ce n'est pas par mail qu'il convient de faire une telle déclaration mais par lettre recommandée avec AR...

Vous pourriez d'autre part vous rapprocher de votre propre assureur pour qu'il exerce le recours...

Par **P.M.**, le **05/11/2020** à **17:21**

A mon sens, il est inutile de faire effectuer un constat d'Huissier, mais si votre assurance accepte d'effectuer le recours, elle devrait déléguer un expert...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés